



HAL
open science

La gouvernance financière régionale: un levier de changement pour une régionalisation avancée au Maroc

Aziza Aziza Benkada, Mohammed Belouchi, Assia Iallouchen, Mehdi Essarsar

► To cite this version:

Aziza Aziza Benkada, Mohammed Belouchi, Assia Iallouchen, Mehdi Essarsar. La gouvernance financière régionale: un levier de changement pour une régionalisation avancée au Maroc. CITISI'2: Technology, Innovation & Information System, Jul 2018, Kenitra, Maroc. hal-01858544

HAL Id: hal-01858544

<https://hal.science/hal-01858544>

Submitted on 21 Aug 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Aziza BENKADA¹

azizabenkada1@gmail.com

Laboratoire : ERJAP

Mohammed BELOUCHI²

Assia IALLOUCHEN³

Mehdi ESSARSAR⁴

1 : Université Mohammed Premier, FSJES, Oujda, Maroc

2 : Université Mohammed Premier, FSJES, Oujda, Maroc

3 : Université Abdelmalek Essaadi, FSJES, Tanger, Maroc

4 : Université Abdelmalek Essaadi, FSJES, Tanger, Maroc

La gouvernance financière régionale: un levier de changement pour une régionalisation avancée au Maroc

Au niveau territorial, la gouvernance constitue : « un périmètre ad hoc territorial et fonctionnel se détachant des découpages institutionnels légitimés, une procédure de coordination et de régulation, notamment pour une plus grande démocratie participative¹», selon les termes de Claude Lacour. Les dispositifs de la gouvernance visent alors à renforcer la démocratie locale et la participation des citoyens dans la prise des décisions politiques. Dans toutes ces conditions, elle « donne accès à l'ensemble des droits humains pour que chacun puisse construire sa relation au monde²», et permet à la société civile de prononcer activement ses intérêts.

De la gouvernance politique à la gouvernance territoriale, la gouvernance financière occupe une place spécifique, notamment avec la question de partage des pouvoirs et des ressources financières entre l'Etat et les collectivités territoriales. En continuité des transitions institutionnelles de la décentralisation, la gouvernance financière présente un levier de changement, d'un système administratif décentralisé vers une situation de développement économique et social local. Dans le cadre de ce dispositif, les deux concepts : « gouvernance financière » et « gouvernance fiscale » sont étroitement interdépendants³. En effet, la gouvernance financière envisage deux volets principaux. Elle reflète, dans le cadre de la gouvernance fiscale, l'étendue du pouvoir des collectivités territoriales d'élaborer et de gérer les impôts locaux⁴. Puis, elle contourne les différents problèmes financiers à travers la mise en place de nouvelles modalités de contrôle et de partage des ressources financières, dans une optique de responsabilisation des acteurs locaux.

L'adoption du projet de la régionalisation avancée, en 2015, s'inscrit dans un nouveau modèle de gouvernance et d'intelligence territoriale. Elle vise l'amélioration du rôle des régions, en ce qu'elle les rend l'échelon le plus convenable pour réaliser un développement territorial intégré. Pourtant, l'insuffisance des ressources financières par rapport aux compétences transférées aux régions reste la véritable contrainte susceptible de compliquer l'avancement de ce projet. La réussite de cette réforme nécessite, certes, la rénovation des approches budgétaires régionales.

Dans cette perspective, la problématique qui se pose est de savoir en quoi la gouvernance financière régionale permet-elle de passer à une régionalisation avancée capable de réduire les inégalités entre régions et de réaliser le développement économique et social escompté ?

Le faible partage des moyens constitue la contrainte⁵ majeure de n'importe quel projet de développement. La problématique de financement des activités publiques est le véritable enjeu de tous les pays⁶, développés ou en voie de développement, quel que soit l'état de leur économie.

Le renforcement du système financier des régions marocaines nécessite un partage plus équilibré des pouvoirs et des ressources financières entre l'Etat et les régions. Toutefois, la gouvernance financière des régions se heurte à diverses insuffisances juridiques et structurelles, qui paralysent jusqu'à maintenant leur action.

En effet, la soutenabilité des finances publiques constitue un axe très important qui traduit la solvabilité de l'Etat et lui conserve des marges de manœuvre budgétaires suffisantes pour le financement des activités publiques. Pour garder son équilibre, il est nécessaire dans le cadre de la nouvelle réforme de la régionalisation avancée d'adopter des stratégies nouvelles en matière de finances régionales. Ces stratégies doivent reposer sur la recherche d'un nouvel cadre de financement régional. Plusieurs principes doivent être adoptés pour ce faire : Encourager les régions à élargir l'assiette fiscale et développer leurs recettes fiscales propres, renforcer leurs possibilités de recours à l'emprunt, mobiliser et rationaliser les ressources financières alternatives etc. Ces principes sont autant d'atouts qui confrontent les budgets des régions et qui vont permettre d'améliorer les finances régionales sans alourdir les charges financières de l'Etat. Dans cette perspective, l'encouragement de l'investissement et la création des richesses sont étroitement liés au développement économique national et régional.

References

- [1] C.LACOUR, « Gouvernance urbaine et cohésion sociale : 'l'uni-diversité' », Cahier de Géographie du Québec, n° 131, volume 47 (pp. 321-327), 2003.
- [2] L-G. François, « Durabilité urbaine et gouvernance, enjeux du xxie siècle », Revue internationale des sciences sociales, (n° 193-194), pp. 373-385, 2007.
- [3] H. Dedehouanou, « La Gouvernance de la fourniture des services de base aux populations en Afrique au sud du Sahara : Un cadre analytique », Revue Interventions économiques, (2014). available at : <http://journals.openedition.org/interventionseconomiques/2308>
- [4] Conseil Economique et Social – France (CES - France), « Fiscalité et finances publiques locales: à la recherche d'une nouvelle donne. Avis et rapports du conseil économique et social », Rapport présenté par M. Philippe Valletoux, Paris, France, décembre 2006.
- [5] E. Gateau, « Le financement des collectivités locales Les défis du 21e siècle », 2ème Rapport mondial de Cités et Gouvernements Locaux Unis sur la Décentralisation et la Démocratie locale, BRUYLANT, Gold II, 2010.
- [6] W. Gilles, W, « Les financements alternatifs des collectivités territoriales », Revue française d'administration publique, 144(4), 2012.